

RÉUNION ORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ
D'AGUANISH, TENUE LE LUNDI 2 DÉCEMBRE 2024, À
20 h, À LA SALLE LORENZO DÉRAPES.

Présents :

Monsieur Léonard Labrie	Maire,
Madame Francine Blais	Conseillère # 1
Monsieur Denis Rochette	Conseiller # 3
Monsieur Romuald Gallant	Conseiller # 4
Madame Nathalie Troquet-Marsh	Conseillère # 5
Madame Noëlline Gallant	Conseillère # 6

Absent :

Monsieur Éric Gallant	Conseiller # 2
-----------------------	----------------

Assistent également à la séance:

Madame Monika Dérapes, greffière-trésorière, ainsi que Madame Marlène Blais, directrice générale.

MOMENT DE RÉFLEXION

Monsieur Léonard Labrie, maire, demande un moment de réflexion avant le début de la séance.

VÉRIFICATION DES PRÉSENCES

Les membres du conseil présents ayant quorum, la réunion est ouverte à 20h00.

RÉSOLUTION N°135-12-2024
ORDRE DU JOUR : ADOPTION

Après la lecture de l'ordre du jour;

*IL EST PROPOSÉ PAR madame Francine Blais, conseillère
APPUYÉ PAR madame Noëlline Gallant, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS*

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté comme suit :

- 1. Moment de réflexion;*
- 2. Vérification des présences;*
- 3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;*
- 4. Adoption du procès-verbal de la réunion ordinaire du 4 novembre et de la réunion extraordinaire du 18 novembre 2024;*
- 5. Déboursés;*
- 6. Calendrier des séances, 2025;*
- 7. Patinoire saison 2024-2025 / Embauche;*

8. Règlement # 002-12-2024 « Règlement décrétant l'imposition des taxes et compensations pour l'année 2025 » : Adoption du règlement;
 9. Extrait du registre public 2024 des déclarations de dons et autres avantages;
 10. Règlement # 003-12-2024 « Règlement sur la régie interne des séances du conseil de la municipalité d'Aguanish » : Adoption du règlement;
 11. Corporation du port régional de Natashquan / Soutien financier;
 12. Règlement # 004-12-2024 « Règlement modifiant le règlement # 005-06-2021 sur la gestion contractuelle » : Adoption du règlement;
 13. Déclarations d'intérêts pécuniaires;
 14. RTC Havre-Saint-Pierre / Vœux des Fêtes;
 15. Association Chasse et Pêche d'Aguanish / Demande de remboursement de taxes, an 11;
 16. Programme d'aide à la voirie locale / Sous-volet PPA-CE / Transport Québec;
 17. Office des personnes handicapées du Québec / Mesures d'urgence;
 18. Demande d'appui de la ville de Sept-Îles / Gestion intégrée du traitement des appels d'urgence;
 19. Véhicule tout-terrain Honda / Achat;
 20. Reddition de comptes TECQ 2019-2024 / Firme MNP;
 21. Contrat de déneigement / Ajout;
 22. Bernard Landry / Demande de soutien financier;
 23. Assistance TECQ 2024-2028 / Tetra Tech QI inc.;
 24. Suivi des affaires courantes;
 25. Correspondance;
 26. Affaires nouvelles;
 - A) Chevaliers de Colomb d'Aguanish / Demande de commandite – Père Noël des enfants;
 - B) Comité du 175^e anniversaire d'Aguanish et d'Ile-Michon / Demande de commandite – Activité de clôture;
 - C) Conférence de Presse avec madame Diane Lebouthiller, ministre des Pêches, des Océans et de la Garde côtière canadienne / Représentante municipale;
 - D) Journal communautaire Le Portageur / Édition de Noël;
 27. Période de questions;
 28. Clôture de la séance.
-
-

**RÉSOLUTION N°136-12-2024
PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU 4 NOVEMBRE
ET DE LA RÉUNION EXTRAORDINAIRE DU 18 NOVEMBRE 2024 :
ADOPTION**

Considérant qu'une copie des procès-verbaux des séances du conseil de la Municipalité d'Aguanish tenue le 4 et 18 novembre 2024 a été remise à chaque membre du conseil dans un délai de deux jours ouvrables avant la séance, la directrice générale est dispensée d'en faire la lecture.

*IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Denis Rochette, conseiller
APPUYÉ PAR monsieur Romuald Gallant, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS*

Que les procès-verbaux des séances du conseil du 4 et 18 novembre 2024, soient et par la présente, adopté tel que déposé.

**RÉSOLUTION N°137-12-2024
DÉBOURSÉS : ADOPTION**

Après avoir pris connaissance des déboursés;

*IL EST PROPOSÉ PAR madame Nathalie Troquet-Marsh, conseillère
APPUYÉ PAR madame Francine Blais, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS*

QUE le conseil municipal approuve la liste des déboursés d'une somme de 752 143.03\$ en date du 30 novembre 2024 tel que déposé.

**RÉSOLUTION N°138-12-2024
CALENDRIER DES SÉANCES, 2025 : ADOPTER**

Considérant que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

*IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Romuald Gallant, conseiller
APPUYÉ PAR madame Noëlline Gallant, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS*

Que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2025. Ces séances se tiendront aux dates suivantes et débuteront à 20h :

<i>13 janvier</i>	<i>3 février</i>	<i>3 mars</i>
<i>7 avril</i>	<i>5 mai</i>	<i>2 juin</i>
<i>7 juillet</i>	<i>4 août</i>	<i>8 septembre</i>
<i>1^{er} octobre</i>	<i>10 novembre</i>	<i>1^{er} décembre</i>

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la Loi qui régit la municipalité.

**RÉSOLUTION N°139-12-2024
PATINOIRE SAISON 2024-2025 / EMBAUCHE : DÉCIDER**

Attendu qu'une offre d'emploi a été publiée le 8 octobre 2024 concernant l'embauche de deux (2) préposés à la patinoire pour la saison 2024-2025;

Attendu que la municipalité a reçu deux (2) candidatures pour ces postes;

*IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Denis Rochette, conseiller
APPUYÉ PAR madame Nathalie Troquet-Marsh, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS*

***Que** la municipalité embauche les deux (2) candidats, soit Monsieur Jean-François Gallant et Monsieur Marco Boutin-Déraps comme préposé à la patinoire, à compter du 9 décembre 2024 pour une période de 15 semaines.*

**** Madame Noëlline Gallant, conseillère # 6, déclare un conflit d'intérêts. Elle n'a participé à aucune délibération dans ce dossier et elle s'est retirée de la séance du conseil municipal sur ce point.*

Le quorum est toujours constaté.

**RÉSOLUTION N°140-12-2024
RÈGLEMENT # 002-12-2024 « RÈGLEMENT DÉCRÉTANT
L'IMPOSITION DES TAXES ET COMPENSATION POUR L'ANNÉE
2025 » : ADOPTION DU RÈGLEMENT**

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du 4 novembre 2024 et qu'un projet de règlement a été déposé lors de cette même séance;

Considérant que toutes les étapes prévues à la Loi ont été respectées;

*IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Romuald Gallant, conseiller
APPUYÉ PAR madame Noëlline Gallant, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS*

Il est proposé que le règlement # 002-12-2024 « Règlement décrétant l'imposition des taxes et compensations pour l'année 2025 » soit, et par la présente est adopté par le Conseil.

**EXTRAIT DU REGISTRE PUBLIC 2024 DES DÉCLARATIONS DE
DONS ET AUTRES AVANTAGES : DÉPOSER**

Madame Monika Déraps, greffière-trésorière, dépose l'extrait du registre public de déclaration des dons et autres avantages tels qui suit :



EXTRAIT DU REGISTRE PUBLIC 2024 DES DÉCLARATIONS DES

DONS ET AUTRES AVANTAGES DES ÉLUS MUNICIPAUX

TITRE	NOM	*DONS OU AUTRES AVANTAGES	**VALEUR \$
Maire	Léonard Labrie	S/O	0
Siège #1	Francine Blais	S/O	0
Siège #2	Éric Gallant (élu 16-06-2024)	S/O	0
	Johanne Cormier (démission 15-04-2024)	S/O	0
Siège #3	Denis Rochette	S/O	0
Siège #4	Romuald Gallant	S/O	0
Siège #5	Nathalie Troquet-Marsh	S/O	0
Siège #6	Noëlline Gallant	S/O	0

**Si oui, inscrire la description du don ou autre avantage
Sinon, inscrire S/O*

***Si oui, inscrire la valeur en dollars
Sinon, inscrire 0*

****En vertu de l'article 6 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (R.L.R.Q., c. E-15.1.0.1) le greffier ou secrétaire-trésorier doit déposer lors de la dernière séance ordinaire du conseil du mois de décembre un extrait du registre public des déclarations des dons et autres avantages, qui contient les déclarations visées au deuxième alinéa qui ont été faites depuis la dernière séance au cours de laquelle un tel extrait a été déposé.*

Ces règles doivent également prévoir que tout don, toute marque d'hospitalité ou tout autre avantage reçu par un membre d'un conseil de la municipalité et qui n'est pas de nature purement privée ou visée par le paragraphe 4^o du premier alinéa doit, lorsque sa valeur excède celle que doit fixer le code, laquelle ne peut être supérieure à 200 \$, faire l'objet dans les 30 jours de sa réception d'une déclaration écrite par ce membre auprès du greffier ou du secrétaire-trésorier de la municipalité. Cette déclaration doit contenir une description adéquate du don, de la marque d'hospitalité ou de l'avantage reçu et préciser le nom du donateur ainsi que la date et les circonstances de sa réception.

**RÉSOLUTION N°141-12-2024
RÈGLEMENT # 003-12-2024 « RÈGLEMENT SUR LA RÉGIE
INTERNE DES SÉANCES DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ
D'AGUANISH » : ADOPTION DU RÈGLEMENT**

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du 4 novembre 2024 et qu'un projet de règlement a été déposé lors de cette même séance;

Considérant que toutes les étapes prévues à la Loi ont été respectées;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Noëlline Gallant, conseillère

*APPUYÉ PAR madame Francine Blais, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS*

Que le règlement # 003-12-2024 « Règlement sur la régie interne des séances du conseil de la municipalité d'Aguanish » soit, et par la présente est adopté par le Conseil.

**RÉSOLUTION N°142-12-2024
CORPORATION DU PORT RÉGIONAL DE NATASHQUAN /
SOUTIEN FINANCIER**

*IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Denis Rochette, conseiller
APPUYÉ PAR madame Francine Blais, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS*

Que la municipalité renouvelle son soutien financier à la Corporation du port régional de Natashquan au montant de 2000.00\$.

**RÉSOLUTION N°143-12-2024
RÈGLEMENT # 004-12-2024 « RÈGLEMENT MODIFIANT LE
RÈGLEMENT # 005-06-2021 SUR LA GESTION
CONTRACTUELLE » : ADOPTION DU RÈGLEMENT**

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du 4 novembre 2024 et qu'un projet de règlement a été déposé lors de cette même séance;

Considérant que toutes les étapes prévues à la Loi ont été respectées;

*IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Romuald Gallant, conseiller
APPUYÉ PAR madame Noëlline Gallant, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS*

Que le règlement # 004-12-2024 « Règlement modifiant le règlement # 005-06-2021 sur la gestion contractuelle.

**RÉSOLUTION N°144-12-2024
DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES (DIP): ACCEPTER**

Considérant l'article 360.2 de la loi sur les référendums dans les municipalités, qui prévoit que chaque membre du conseil municipal doit remplir une déclaration d'intérêts pécuniaires;

*IL EST PROPOSÉ PAR Madame Nathalie Troquet-Marsh, conseillère
APPUYÉ PAR Monsieur Denis Rochette, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS*

Que la municipalité accepte le relevé ci-joint des déclarations d'intérêts pécuniaires;

TITRE	NOM	DÉCLARATION REMISE (OUI/NON)	DATE
Maire	Léonard Labrie	Oui	2024-12-02
Siège #1	Francine Blais	Oui	2024-11-04
Siège #2	Éric Gallant (élu 16-06-2024) Johanne Cormier (démission 15-04-2024)	Oui Oui	2024-11-13 2024-11-04
Siège #3	Denis Rochette	Oui	2024-11-18
Siège #4	Romuald Gallant	Oui	2024-12-02
Siège #5	Nathalie Troquet-Marsh	Oui	2024-11-26
Siège #6	Noëlline Gallant	Oui	2024-11-18

RTC HAVRE-SAINT-PIERRE / VŒUX DES FÊTES 2024-2025

La municipalité ne diffusera pas ses vœux de Fêtes via le Téléphare cette année.

ASSOCIATION CHASSE ET PÊCHE D'AGUANISH / DEMANDE DE REMBOURSEMENT DE TAXES, AN 11 : ACCEPTER

Ce point est reporté à la prochaine séance.

RÉSOLUTION N°145-12-2024 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE / SOUS-VOLET PPA- CE / TRANSPORT QUÉBEC : ACCEPTER

Attendu que la municipalité d'Aguanish a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

Attendu que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

Attendu que les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

Attendu que les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

Attendu que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

Attendu que la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2024 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

Attendu que le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

Attendu que, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

Attendu que les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

*IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Romuald Gallant, conseiller
APPUYÉ PAR monsieur Denis Rochette, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS*

Que le conseil municipal d'Aguanish approuve les dépenses d'un montant de 8000.00\$ relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

**RÉSOLUTION N°146-12-2024
OFFICE DES PERSONNES HANDICAPÉES DU QUÉBEC /
MESURES D'URGENCE : DÉCIDER**

Considérant que plus de 20% de la population québécoise de 15 ans et plus a au moins une incapacité (motrice, auditive, visuelle, etc.), et que cette proportion pourrait augmenter dans les prochaines années en raison du vieillissement de la population;

Considérant que les municipalités ont un rôle important à jouer pour assurer la sécurité de leurs citoyennes et citoyens sur leur territoire;

Considérant que les MRC sont des partenaires incontournables pour l'administration de l'état d'urgence sur le terrain et qu'elles peuvent mettre à la disposition des municipalités des ressources appropriées;

Considérant les événements climatiques extrêmes tels que les feux de forêt, inondations et tempêtes de verglas qui ont eu lieu dans les dernières années au Québec;

Considérant que les changements climatiques auront pour effet d'augmenter la fréquence et l'ampleur de ce type d'évènement;

*IL EST PROPOSÉ PAR madame Noëlline Gallant, conseillère
APPUYÉ PAR madame Francine Blais, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS*

Que la municipalité d'Aguanish tienne compte des besoins des personnes handicapées dans sa planification des mesures d'urgence, éventuellement en collaboration avec la MRC de Minganie afin d'assurer leur sécurité en cas d'évacuation.

**RÉSOLUTION N°147-12-2024
DEMANDE D'APPUI DE LA VILLE DE SEPT-ÎLES / GESTION
INTÉGRÉE DU TRAITEMENT DES APPELS D'URGENCE :
DÉCIDER**

Considérant que le service de traitement des appels d'urgence primaires (911) et secondaires (pompiers) pour le territoire de la Ville de Sept-Îles font l'objet de deux ententes de services avec le Centre d'appel d'urgence des régions de l'Est du Québec (CAUREQ) pour le service centralisé d'appels d'urgence (SCAU) 911 et pour le service secondaire d'appels d'urgence (SSAU) incendie;

Considérant que cesdites ententes seront respectivement renouvelées automatiquement le 1er décembre 2024 et le 1^{er} janvier 2025;

Considérant que le fonctionnement actuel des services permet une gestion intégrée du traitement des appels d'urgence entre les différents services impliqués;

Considérant l'adoption du projet de loi 15 qui a une incidence directe sur la gouvernance du CAUREQ;

Considérant la possibilité que le fonctionnement des opérations du CAUREQ soit impacté et que la gestion intégrée du traitement des appels d'urgence soit compromise;

*IL EST PROPOSÉ PAR madame Noëlline Gallant, conseillère
APPUYÉ PAR madame Nathalie Troquet-Marsh, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS*

Que *la municipalité appuie la Ville de Sept-Îles ainsi que les municipalités participantes dans leurs démarches pour conserver une gestion intégrée pour le traitement des appels d'urgence ou en vue d'étudier d'autres options qui permettraient de conserver ce standard.*

Qu'*une copie de la présente résolution soit transmise au CAUREQ ainsi qu'à la ville de Sept-Îles.*

RÉSOLUTION N°148-12-2024
VÉHICULE TOUT-TERRAIN HONDA / ACHAT : DÉCIDER

Attendu que la municipalité doit entretenir certains sites sous sa responsabilité;

Attendu que plusieurs endroits sont difficilement accessibles avec le camion municipal;

*IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Romuald Gallant, conseiller
APPUYÉ PAR madame Nathalie Troquet-Marsh, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS*

Que la municipalité achète un véhicule tout-terrain Honda 2024 au montant de 15 115.76 \$ taxes incluses d'Atelier Laforge.

Que madame Monika Déraps, greffière-trésorière, soit mandatée pour signer tous les documents relatifs à cet achat.

RÉSOLUTION N°149-12-2024
REDDITION DE COMPTE TECQ 2019-2024 / FIRME MNP : DÉCIDER

Attendu que la municipalité a utilisé l'aide financière accordée dans le Programme de transfert de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ 2019-2024);

Attendu que la programmation des travaux version no 8 a été accepté par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

Attendu qu'une reddition de comptes est nécessaire afin d'obtenir le paiement final en lien avec les travaux réalisés dans la TECQ 2019-2024.

*IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Denis Rochette, conseiller
APPUYÉ PAR madame Nathalie Troquet-Marsh, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS*

Que *la municipalité accepte l'offre de service de la firme MNP pour réaliser la reddition de comptes de la TECQ 2019-2024 au tarif horaire de 175\$ excluant les taxes;*

Que *la directrice madame Marlène Blais soit autorisée à signer tous les documents dans ce dossier.*

RÉSOLUTION N°150-12-2024
CONTRAT DE DÉNEIGEMENT / AJOUT : DÉCIDER

Attendu que les cours sont suspendus à l'école Notre-Dame-de-Grâce pour l'année 2024-2025;

Attendu que la Commission scolaire de la Moyenne-Côte-Nord permet à la municipalité d'utiliser les locaux moyennant certaines conditions;

*IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Romuald Gallant, conseiller
APPUYÉ PAR madame Noëlline Gallant, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS*

Que la municipalité accepte la soumission de Construction Yvan Deraps (1999) Inc. au montant de 8 366.73\$ incluant les taxes pour le déneigement de la cour avant de l'école primaire pour la saison 2024-2025 et que 50% de la facture soit payée par la Commission scolaire de la Moyenne-Côte-Nord.

**RÉSOLUTION N°151-12-2024
BERNARD LANDRY / DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER :
DÉCIDER**

Attendu la demande de soutien financier de M. Bernard Landry pour un projet de livre;

*Attendu que ce livre d'après la correspondance de M. Landry parle de **La petite histoire de Washtawoka, Ile-Michon et Aguanish (Survol à Baie-Johan-Beetz et à Natashquan)**;*

Attendu que la municipalité d'Aguanish sera identifiée comme partenaires financiers dans le livre;

Attendu que 2 exemplaires du livre seront remis gratuitement à la municipalité.

*IL EST PROPOSÉ PAR madame Francine Blais, conseillère
APPUYÉ PAR madame Nathalie Troquet-Marsh, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS*

*Que la municipalité octroie une aide financière de 500 \$ à monsieur Bernard Landry pour le projet de livre **La petite histoire de Washtawoka, Ile-Michon et Aguanish (Survol à Baie-Johan-Beetz et Natashquan)**.*

**RÉSOLUTION N°152-12-2024
ASSISTANCE TECHNIQUE TECQ 2024-2028 / TÉTRA TECH QI INC.
: DÉCIDER**

Attendu que la municipalité d'Aguanish peut recevoir de l'aide financière dans le programme de Transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) 2024-2028;

Attendu que la municipalité doit programmer ses travaux selon l'ordre de priorité dans le guide du ministère;

Attendu qu'une programmation annuelle des travaux avec les pièces justificatives doit être transmise au ministère des Affaires municipales;

*IL EST PROPOSÉ PAR madame Francine Blais, conseillère
APPUYÉ PAR monsieur Éric Gallant, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS*

Que *la municipalité accepte l'offre de services professionnels en ingénierie de la Tetra Tech QI inc. pour de l'assistance technique dans le programme TECQ 2024-2028 pour une enveloppe budgétaire de 3 500 \$ (taxes en sus);*

Que *ce mandat consiste à accompagner la municipalité dans la définition des travaux, et ce, en conformité avec les modalités, les priorités et les exigences du nouveau guide dans le cadre du programme de Transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) 2024-2028.*

SUIVI DES AFFAIRES COURANTES : INFORMER

Madame Marlène Blais, directrice générale, fait un suivi des dossiers suivants :

- Résumé des travaux publics*
- Tour cellulaire - Suivi*
- Travaux rue Vigneault / rue de l'Anse - Suivi*

CORRESPONDANCES

Les membres du conseil ont reçu la liste contenant les titres de la correspondance, le cas échéant, et sont avisés que la correspondance reçue est disponible pour consultation au bureau administratif.

AFFAIRES NOUVELLES

**A) RÉSOLUTION N°153-12-2024
CHEVALIERS DE COLOMB D'AGUANISH / DEMANDE DE
COMMANDITE – PÈRE NOËL DES ENFANTS 2024 :
DÉCIDER**

*IL EST PROPOSÉ PAR madame Francine Blais, conseillère
APPUYÉ PAR monsieur Denis Rochette, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS*

Que *le conseil municipal fasse un don de 300.00\$ aux Chevaliers de Colomb d'Aguanish pour le Père-Noël des enfants 2024.*

**B) RÉSOLUTION N°154-12-2024
COMITÉ DU 175^{ÈME} ANNIVERSAIRE D'AGUANISH ET D'ÎLE-
MICHON / DEMANDE DE COMMANDITE – ACTIVITÉ DE
CLÔTURE : DÉCIDER**

*IL EST PROPOSÉ PAR madame Nathalie Troquet-Marsh, conseillère
APPUYÉ PAR monsieur Romuald Gallant, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS*

*Que la municipalité fasse un don de 250\$ au comité pour le 175^e
anniversaire d'Aguanish et d'Île-Michon pour leur activité de clôture.*

**C) RÉSOLUTION N°155-12-2024
CONFÉRENCE DE PRESSE AVEC MADAME DIANE
LEBOUTHILLER, MINISTRE DES PÊCHES, DES OCÉANS ET
DE LA GARDE CÔTIÈRE CANADIENNE / REPRÉSENTANTE
MUNICIPALE : DÉCIDER**

*IL EST PROPOSÉ PAR madame Francine Blais, conseillère
APPUYÉ PAR monsieur Denis Rochette, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS*

*Que la municipalité madame Noëlline Gallant, conseillère # 6, pour
assister à la conférence de presse de madame Diane Lebouthiller,
ministre des Pêches, des Océans et de la Garde Côtière canadienne.
La conférence aura lieu le 6 décembre à 13h au Café de l'Échourie à
Natashquan.*

**D) RÉSOLUTION N°156-12-2022
JOURNAL LE PORTAGEUR – ÉDITION DE NOËL : DÉCIDER**

*IL EST PROPOSÉ PAR madame Nathalie Troquet-Marsh, conseillère
APPUYÉ PAR Monsieur Romuald Gallant, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS*

*Que la municipalité achète l'espace équivalent à ¼ de page couleur de
publicité dans le journal Le Portageur afin d'offrir ses vœux de Fêtes à
la population, la dépense s'élèvera à 91.41\$ taxes comprises.*

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

**RÉSOLUTION N°157-12-2024
LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTION**

*IL EST PROPOSÉ PAR madame Nathalie Troquet-Marsh, conseillère
APPUYÉ PAR madame Noëlline Gallant, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS*

QUE la séance du conseil soit levée à 20h24.

*Monika Déraps
Greffière-trésorière*

*Léonard Labrie
Maire*